



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/ICEF/1994/AB/L.15
7 septembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Troisième session ordinaire de 1994
3-5 octobre 1994

POUR SUITE À DONNER

SERVICES DE CONFÉRENCE AU SIÈGE DE L'UNICEF

RÉSUMÉ

Le présent rapport a été établi en application de la décision 1994/R.1/1 [E/ICEF/1994/13 (Sect. I)] du Conseil d'administration pour examiner plus avant la question des services de conférence au siège de l'UNICEF. Il passe en revue les faits nouveaux depuis la première session ordinaire de 1994 du Conseil d'administration, expose les options existantes en ce qui concerne la construction d'un centre de conférence à la Maison de l'UNICEF ou au 633 Third Avenue, compare les aspects techniques et les coûts de ces deux options, examine dans quelle mesure il serait possible de partager des installations avec d'autres organisations et évoque la question du financement.

Le Directeur général recommande : a) d'achever l'étude de faisabilité des deux options retenues (salle Labouisse à la Maison de l'UNICEF et 633 Third Avenue); b) d'éclaircir plusieurs points en suspens, en particulier en ce qui concerne les postes de dépenses supplémentaires (notamment le coût de l'équipement des installations de conférence), la disponibilité d'interprètes et autres fonctionnaires, la possibilité d'un partage des coûts entre l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population, et le financement du centre de conférence; c) de ne commencer les travaux qu'une fois le financement du centre de conférence assuré; et d) de faire rapport au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1995 sur les progrès réalisés.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragrapbes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 3	3
I. POSSIBILITÉS À LA MAISON DE L'UNICEF ET AU 633 THIRD AVENUE	4 - 10	3
II. COMPARAISON AVEC LES INSTALLATIONS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES	11 - 12	4
III. PARTAGE DU CENTRE DE CONFÉRENCE AVEC LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LE FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION	13	5
IV. FINANCEMENT	14	5
V. RECOMMANDATION	15	5
<u>Annexe</u> . Résumé de l'étude de faisabilité préliminaire concernant la construction d'un centre de conférence au siège de l'UNICEF . . .		7
Diagramme I. Projet de plan du centre de conférence de la salle Labouisse à la Maison de l'UNICEF		16
Diagramme II. Projet de plan du 27e étage au 633 Third Avenue .		17

/...

INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été établi en application de la décision 1994/R.1/1 [E/ICEF/1994/13 (Sect. I)] adoptée par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1994. Dans cette décision, le Conseil demandait des renseignements supplémentaires en ce qui concerne la mise en place de services de conférence au siège de l'UNICEF, en application de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1993, dans l'annexe I de laquelle l'Assemblée invitait certains fonds et programmes des Nations Unies à tenir les sessions ordinaires de leur Conseil d'administration à leur siège.

2. Depuis la première session ordinaire, tenue en février 1994, le secrétariat a procédé à un examen préliminaire de la faisabilité technique des diverses options. Il est parti de l'hypothèse que des services d'interprétation seraient nécessaires pour les six langues officielles des Nations Unies et qu'il faudrait quelque 120 places assises pour les membres du Conseil et les observateurs ainsi que pour les fonctionnaires du secrétariat. Il a aussi été dûment tenu compte des technologies les plus récentes, comme les installations de téléconférence, la transmission électronique de documents et les installations vidéo.

3. Les possibilités suivantes ont été examinées : a) à la Maison de l'UNICEF, un étage entre les 2e et 12e étages et la salle Labouisse, au niveau B1; et b) les futurs locaux de l'UNICEF au 633 Third Avenue.

I. POSSIBILITÉS À LA MAISON DE L'UNICEF ET AU 633 THIRD AVENUE

4. Un étage situé entre les 2e et 12e étages à la Maison de l'UNICEF. Du 2e au 12e étage, les plafonds sont bas, et il serait donc soit impossible, soit très coûteux, d'y installer des cabines d'interprètes puisqu'il faudrait déposer les plafonds suspendus qui existent actuellement et reconfigurer le système de climatisation. Il faudrait aussi, pour transformer un étage de la Maison de l'UNICEF en centre de conférence, louer de nouveaux bureaux pour accueillir le personnel qui travaille à l'étage en question et réaménager des bureaux à certains des étages fonctionnellement liés à ce dernier.

5. Salle Henry Labouisse, étage B1. Il y a déjà une entrée, des vestiaires, une cuisine et un office, etc. Le plafond est assez haut pour que l'on puisse construire des cabines pour six interprètes et un ingénieur du son. Cette solution aurait néanmoins un inconvénient, à savoir que l'utilisation de la salle par le personnel s'en trouverait limitée et que d'autres locaux seraient nécessaires pour les activités qui y ont lieu actuellement (réunions du personnel, programmes de formation et réunions d'information, ateliers, présentations, réunions de l'Association du personnel de New York et de l'Association mondiale du personnel, consultations entre le secrétariat et les organisations non gouvernementales, et activités d'intérêt général et de plaidoyer).

6. 633 Third Avenue. Les étages en cours d'acquisition au 633 Third Avenue peuvent être utilisés comme centre de conférence. Si dans un proche avenir le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) louaient chacun une superficie

/...

importante dans l'immeuble, les trois organisations pourraient partager les installations, ce qui permettrait une utilisation plus intensive de celles-ci et une réduction substantielle des coûts "par séance".

7. Des options ci-dessus, seules la salle Labouisse et le 633 Third Avenue ont été considérées comme méritant une étude plus approfondie.

8. Un cabinet d'architecture intérieure a été prié d'effectuer une étude de faisabilité préliminaire de la salle Labouisse et du 633 Third Avenue. On trouvera à l'annexe I du présent document un résumé de cette étude. L'architecte a conclu qu'un centre de conférence pouvait être construit dans l'un et l'autre endroit. Le coût minimum de la construction d'un centre de conférence dans la salle Labouisse et au 633 Third Avenue est estimé à environ 542 000 dollars et 770 000 dollars, respectivement.

9. Outre le coût de la construction, il y aura aussi d'importantes dépenses d'équipement de la salle de conférence, que ce soit dans la salle Labouisse ou au 633 Third Avenue; d'autres postes de dépenses doivent aussi être prévus, pour l'entretien du centre de conférence et éventuellement pour la rémunération de personnel supplémentaire pour le service des réunions qui s'y tiendrait.

10. Si le Conseil d'administration prend la décision de principe d'établir un centre de conférence à la Maison de l'UNICEF ou au 633 Third Avenue, cette décision aura un impact sur le programme concernant les locaux tels que celui-ci est décrit dans le rapport sur les projections relatives aux effectifs du siège de l'UNICEF dans les années à venir (E/ICEF/1994/AB/L.11). Si un centre de conférence est créé à la Maison de l'UNICEF ou au 633 Third Avenue, il faudra de nouveaux locaux au 633 Third Avenue pour une salle de réunion (pour remplacer la salle Labouisse) ou à usage de bureau (pour remplacer la superficie occupée par le centre de conférence). On estime qu'équiper une salle de réunion coûterait 150 000 dollars, et qu'une superficie additionnelle d'environ 1 700 mètres carrés – soit un étage supplémentaire au 633 Third Avenue – serait nécessaire.

II. COMPARAISON AVEC LES INSTALLATIONS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

11. Jusqu'à présent, l'utilisation des salles de conférence du Siège de l'ONU n'est pas facturée aux organes subsidiaires concernés. Les dépenses y afférentes sont inscrites au budget ordinaire de l'Organisation et financées par les États Membres, et ne sont donc pas encourues par l'UNICEF.

12. Les salles de conférence du Siège de l'Organisation des Nations Unies demeurent à la disposition de l'UNICEF pour les sessions de son Conseil d'administration et les réunions connexes. Des interprètes, ingénieurs du son, fonctionnaires des conférences et autres fonctionnaires nécessaires au service des réunions du Conseil d'administration sont disponibles au Siège de l'Organisation des Nations Unies, et l'on est en train de déterminer si de tels services d'appui seraient disponibles, si nécessaire, pour le service d'un centre de conférence situé à l'extérieur du Siège de l'Organisation des Nations Unies.

/...

III. PARTAGE DU CENTRE DE CONFÉRENCE AVEC LE PROGRAMME
DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LE
FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

13. La possibilité d'un partage des coûts et, le moment venu, des installations entre l'UNICEF, le PNUD et le FNUAP est encore en cours d'examen.

IV. FINANCEMENT

14. Dans sa résolution 48/162, l'Assemblée générale a encouragé les conseils d'administration des divers fonds et programmes à ménager les services nécessaires dès que possible sans empiéter sur les ressources des programmes et projets existants. En l'absence de crédits inscrits aux budgets existants à cette fin, il faut envisager d'autres sources de revenu et la possibilité de dons en nature.

V. RECOMMANDATION

15. Considérant que pour le moment les sessions du Conseil d'administration devraient continuer d'avoir lieu au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le Directeur général recommande au Conseil d'administration d'adopter la décision ci-après :

Le Conseil d'administration

Décide :

a) Que les études de faisabilité préliminaires en vue de la construction d'un centre de conférence dans la salle Labouisse ou au 633 Third Avenue doivent être achevées;

b) Qu'en attendant, les questions pertinentes recensées dans le présent rapport feront l'objet d'un suivi, en particulier en ce qui concerne :

i) Les postes de dépenses additionnels, notamment les dépenses d'équipement du centre;

ii) La possibilité de disposer d'interprètes et de fonctionnaires des conférences;

iii) La possibilité d'un partage des coûts;

iv) Le financement;

c) Que la construction et l'équipement du centre de conférence ne commencera qu'une fois le financement assuré;

d) Qu'il lui sera fait rapport sur les progrès réalisés à sa première session ordinaire de 1995.

/...

ANNEXE

Résumé de l'étude de faisabilité préliminaire concernant la
construction d'un centre de conférence au siège de l'UNICEF

/...

*Interior Architectural Consultants***RÉSUMÉ**

Au lieu de l'étude de faisabilité préliminaire concernant la construction d'un centre de conférence pour le Conseil d'administration, The Switzer Group, Inc. a établi le présent document pour donner un bref aperçu de ladite étude. Cet aperçu contient les renseignements ci-après et peut-être des solutions propres à assurer le succès du centre de conférence envisagé et de son environnement :

- Une liste des objectifs utilisés pour évaluer les aspects techniques et financiers des deux emplacements;
- Un calendrier qui illustre les diverses étapes de la conception et de la construction des installations envisagées. Des graphiques rendent compte du plan et de l'équipement de la salle.

En outre, des renseignements supplémentaires ont été inclus dans le résumé qui suit pour compléter le "rapport joint", et ils devraient permettre de discerner clairement les questions clefs en ce qui concerne l'emplacement et la faisabilité du centre envisagé.

Objectifs de l'étude

L'étude de faisabilité a consisté à examiner le programme proposé et à évaluer les emplacements envisagés. Les objectifs ci-après ont été mis au point et pris en compte aux fins de détermination et d'analyses :

- L'efficience de l'utilisation de la superficie par rapport aux dimensions, à la structure de base du bâtiment et aux utilisations prévues;
- La fourniture de locaux accessoires et locaux d'appui technique supplémentaires, tels que cabines d'interprétation et salles de travail, suffisamment proches;
- L'intérêt de créer des installations de conférence modulables qui se prêtent aussi bien à une assemblée générale qu'à des réunions plus informelles;
- L'identification de systèmes d'appui qui permettent, d'un point de vue technologique, de passer à une installation complète de vidéo-conférence;
- L'identification des fonctions susceptibles de nécessiter le déplacement de départements ou bureaux à l'intérieur de la Maison de l'UNICEF;
- L'identification des points qui sont considérés comme critiques ou majeurs par leurs dimensions et leur coût pour fournir un plan fonctionnel.

New York

902 Broadway
New York, NY 10010
212-674-8700 Phone
212-993-2734 Fax

Los Angeles

117 E. Colorado Blvd.
Pasadena, CA 91105
818-796-9515 Phone
818-796-9727 Fax

/...

L'étude s'est fondée sur des visites des locaux proposés, suivies d'une série de réunions avec des fonctionnaires du Bureau de la gestion administrative. À partir des renseignements recueillis, une ébauche de plan a été élaborée, de même qu'ont été recensées les installations connexes nécessaires et conçus des diagrammes concernant les incidences physiques et financières du projet.

633 Third Avenue

1. Une salle de conférence centrale peut y être construite – la superficie le permet – mais des modifications structurelles majeures seraient nécessaires. (*Voir note ci-après) Moyennant de telles modifications, le 26e ou le 27e étage pourrait accueillir la salle de conférence ainsi que tous les locaux accessoires nécessaires (salles de travail, reproduction, services d'appui pour le PNUD et l'UNICEF).

*Note : Parmi les coûts afférents aux modifications structurelles majeures mentionnées ci-dessus, on estime que plus de 180 000 dollars devront être consacrés à l'enlèvement des deux colonnes de soutènement situées sur le côté est du 26e et du 27e étage, de manière à dégager un espace ouvert suffisant pour accueillir la salle de conférence proprement dite. Cette modification structurelle est absolument nécessaire pour obtenir un espace tel qu'aucune colonne ne vienne obstruer les angles de vue, comme les besoins du projet de l'UNICEF le prescrivent strictement.

2. Comme le centre occupera environ la moitié du 26e ou du 27e étage, il devra peut-être partager les toilettes avec le locataire de l'autre moitié de l'étage.
3. La construction du centre de conférence au 633 Third Avenue entraînerait d'autres dépenses considérables, à savoir celles afférentes au système de chauffage, ventilation et climatisation nécessaire pour arriver au niveau de confort requis pour des installations de cette nature.
4. Un souci majeur qu'entraînerait la construction des installations de conférence au 633 Third Avenue est celui, évident, de la sécurité, qui serait probablement très critique. Une fois entré dans le bâtiment, après avoir passé le contrôle de la sécurité du bâtiment, n'importe qui peut prendre les ascenseurs qui desservent les 22e à 27e étages. Ces étages devraient être desservis par deux ascenseurs distincts.
5. Des travaux d'isolation sonore pourraient être nécessaires sur certains murs de soutènement en raison de la présence des salles des machines des ascenseurs. Il faut soigneusement réfléchir à la question, car des bruits mécaniques ont été entendus à plusieurs reprises dans l'espace où seraient construites les installations envisagées. D'une manière générale, l'acoustique est très mauvaise.
6. Les plafonds insuffisamment hauts peuvent n'offrir que des angles de vue inappropriés pour les cabines d'interprétation de la salle de réunion proprement dite.

/...

7. En situant les installations au 633 Third Avenue, on compromet la sécurité, qui est capitale pour la communauté internationale, dans un endroit situé tout près de l'Organisation des Nations Unies.

Niveaux B-1 et B-2 de la Maison de l'UNICEF

8. Les niveaux B-1 et B-2 de la Maison de l'UNICEF ont toutes les caractéristiques que nous estimons indispensables au succès du centre de conférence envisagé, comme le prestige et l'intimité. La Maison de l'UNICEF est contiguë à l'Organisation des Nations Unies et peut donc être utilisée fréquemment. Les proportions actuelles garantissent le niveau d'intimité requis par le projet de l'UNICEF.

9. Le système actuel de chauffage, de ventilation et de climatisation, situé au sous-sol de la Maison de l'UNICEF, peut assurer le chauffage et la climatisation de la salle de conférence.

10. Si le centre de conférence est installé dans la Maison de l'UNICEF, le besoin de locaux d'appui additionnels s'en trouvera réduit. Certaines installations, par exemple des salles de conférence bilatérales, que comporte actuellement la Maison de l'UNICEF peuvent en effet être utilisées.

11. Si l'on transforme les niveaux B-1 et B-2 en centre de conférence, certains des locaux qui s'y trouvent devront être transférés ailleurs dans la Maison de l'UNICEF.

12. La Maison de l'UNICEF dispose d'un système de sécurité adéquat, qui n'exigera que des améliorations minimales.

13. Le niveau B-1 de la Maison de l'UNICEF a la hauteur sous plafond nécessaire pour assurer les angles de vue appropriés à partir des cabines d'interprétation, et pour répondre aux besoins des vidéo-conférences.

14. Il n'y a guère, aux niveaux B-1 et B-2 de la Maison de l'UNICEF, d'immobilisations qui nécessiteraient des modifications de structure majeures dans le cadre d'une rénovation.

Étant donné les exigences du projet, les niveaux B-1 et B-2 de la Maison de l'UNICEF sont l'endroit naturel et idéal pour installer un centre de conférence. Ce dernier sera un espace modulable susceptible de se transformer soit en salle de conférence polyvalente, soit en salle de réunion du Conseil d'administration. Cet emplacement comporte de nombreux avantages. Comme indiqué sur le schéma du centre proposé, il a été tenu compte des considérations suivantes lors de la conception :

- Il existe une entrée sûre qui sera surveillée par le système de sécurité existant. Les niveaux B-1 et B-2 comportent chacun deux salles de conférence bilatérales. Une entrée sûre et indépendante a été ajoutée pour éviter les encombrements.

/...

- Les installations sont conformes à l'actuel code du logement de la ville de New York, compte tenu de l'usage auquel elles sont destinées.
- Ces installations viendront utilement compléter celles dont dispose actuellement l'Organisation des Nations Unies.
- Un hall/salle d'exposition est prévu qui permettra d'organiser des réceptions et pourra faire fonction de salle de réunion informelle.
- La hauteur sous plafond est adéquate et garantit les angles de vue requis pour les cabines d'interprétation.
- Les installations envisagées contiendront les équipements de vidéo-conférence les plus récents qui incorporent les améliorations technologiques nécessaires.
- Aucune modification de structure n'est nécessaire.
- Le centre de conférence aura l'usage des toilettes existantes (au 633 Third Avenue, les toilettes devraient être partagées).

CONCLUSION

En bref, si les deux emplacements sont adéquats pour construire les installations envisagées, le Switzer Group, Inc. estime que c'est la Maison de l'UNICEF qui se prête le mieux à la construction d'un centre de conférence. Une telle conclusion est néanmoins fondée entièrement sur le coût, l'ampleur des modifications nécessaires et l'emplacement. Si au 633 Third Avenue, un centre de conférence bien situé peut être construit sur un étage (moyennant des modifications structurelles), le coût des travaux risque d'être considérable. La Maison de l'UNICEF, en revanche, ne nécessite aucune modification de structure. En dernière analyse, un centre de conférence peut être construit en l'un ou l'autre endroit, et la décision relève exclusivement du Conseil d'administration et de ses organes.

Veuillez agréer, etc.

Le Président Directeur général
du Switzer Group, Inc.

(Signé) Lou SWITZER

/...

PRÉVISIONS DE DÉPENSES PRÉLIMINAIRES

26e étage (Récapitulatif)

633 Third Avenue

Estimé à 5 372 pieds carrés

Objet de dépense	Montant prévu (En dollars des États-Unis)	Coût par pied carré
Démolition	14 000	2,20
Panneaux acoustiques	35 000	6,50
Lattage et acoustique	28 233	5,24
Peinture et revêtement mural	10 078	1,87
Revêtement de sol	22 848	4,24
Boiseries	127 000	23,58
Vernissage	10 600	1,97
Planchers en pierre	24 000	4,46
Planchers surélevés (cabines d'interprétation)	7 184	1,33
Cloison extensible	18 500	3,43
Armature métallique pour cloison extensible	7 200	1,33
Gicleur d'incendie	14 770	2,73
Modification du système CVC (chauffage, ventilation et climatisation)	43 080	8,00
Installation électrique	77 390	14,37
Sécurité du matériel	5 000	0,93
Poteaux d'acier	200 000	37,14
Étayage (montant maximal autorisé)	17 000	3,16
Traitement des fenêtres	17 500	3,25
Cahier des clauses générales	52 114	9,67
Honoraires de l'entrepreneur	37 707	7,00
Total, budget préliminaire	769 204	142,40

EXCLUSIONS ET RÉSERVES

1. L'installation des câbles de communication n'entre pas en ligne de compte dans la présente estimation.
2. Les meubles et les tables de la salle de conférence ne sont pas inclus.
3. Les frais de dossier à verser au Département de la construction ne sont pas inclus.
4. Les installations audio-vidéo ne sont pas incluses.
5. Les frais de conception architecturale ne sont pas inclus.

/...

NIVEAU B-1 (Récapitulatif)

MAISON DE L'UNICEF

Estimé à 5 385 pieds carrés

Objet de dépense	Montant prévu (En dollars des États-Unis)	Coût par pied carré
Démolition	14 000	2,59
Panneaux acoustiques	35 000	6,50
Lattage et acoustique	28 233	5,24
Peinture et revêtement mural	10 078	1,87
Revêtement de sol	22 848	4,24
Boiseries	127 000	23,58
Vernissage	10 600	1,97
Planchers en pierre	24 000	4,46
Planchers surélevés (cabines d'interprétation)	7 184	1,33
Cloison extensible	18 500	3,43
Armature métallique pour cloison extensible	7 200	1,33
Gicleur d'incendie	14 770	2,73
Modification du système CVC (chauffage, ventilation et climatisation)	43 080	8,00
Installation électrique	77 390	14,37
Sécurité du matériel	5 000	0,93
Étayage (montant maximal autorisé)	17 000	3,16
Traitement des fenêtres	17 500	3,25
Cahier des clauses générales	52 114	9,67
Honoraires de l'entrepreneur	37 707	7,00
Total, budget préliminaire	541 704	102,01

EXCLUSIONS ET RÉSERVES

1. L'installation des câbles de communication n'entre pas en ligne de compte dans la présente estimation.
2. Les meubles et les tables de la salle de conférence ne sont pas inclus.
3. Les frais de dossier à verser au Département de la construction ne sont pas inclus.
4. Les installations audio-vidéo ne sont pas incluses.
5. Les frais de conception architecturale ne sont pas inclus.

/...

CALENDRIER PROVISIONNEL

Tâche	Durée
Vérification du programme	1 semaine
Conception/esquisse	4 semaines
Étude et développement	6 semaines
Établissement des documents	6 semaines
Supervision de la construction	16 semaines
Total	33 semaines

Note : Ce calendrier peut être ajusté ou accéléré en fonction des besoins de l'UNICEF.

/...

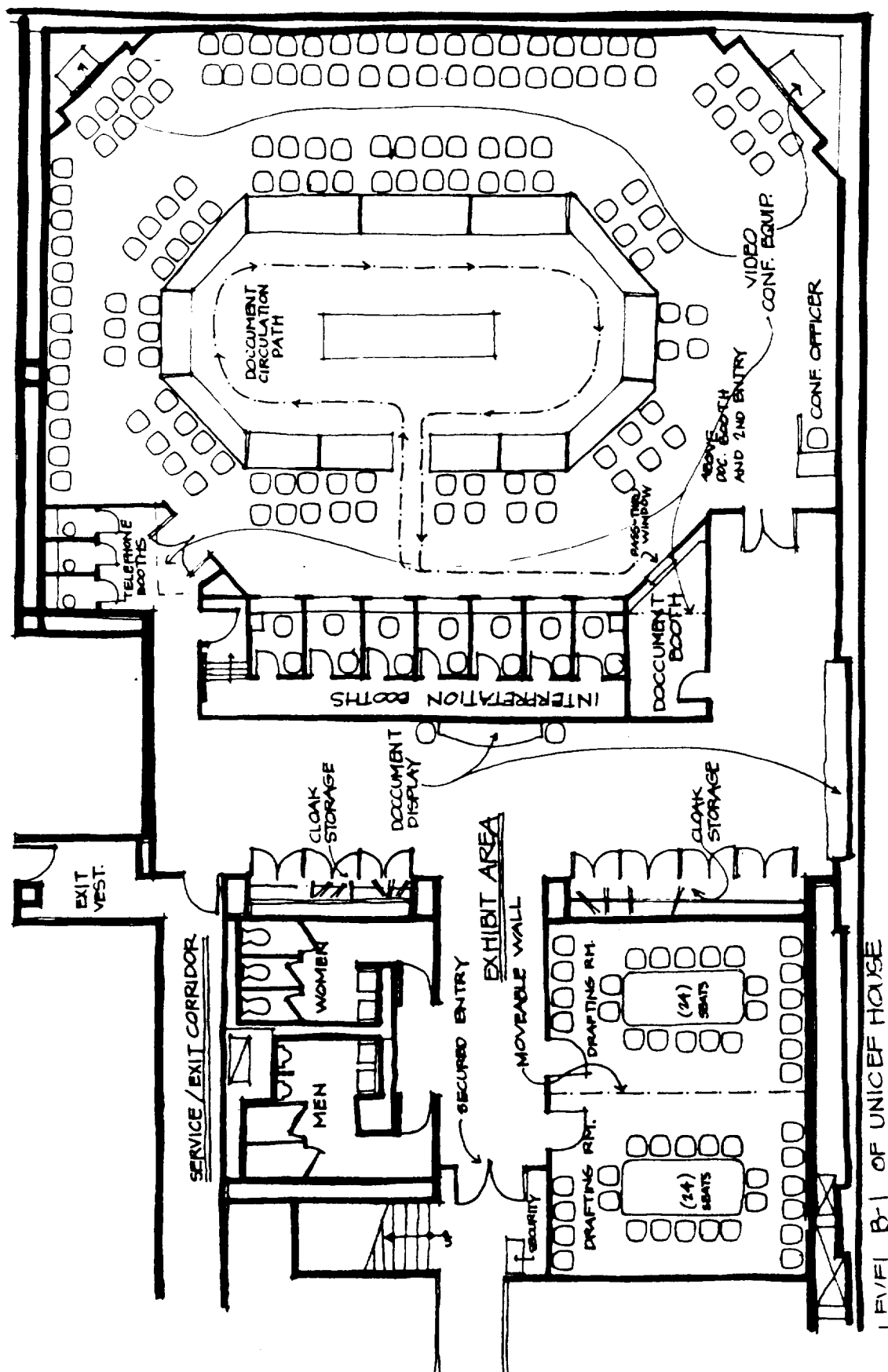


Diagramme I. Projet de plan du centre de conférence de la salle Labouisse
à la Maison de l'UNICEF

